

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Octobre 2019

**19h25 : ouverture de la séance par Monsieur le Maire.**

**Ordre du jour :**

- Approbation du Procès-Verbal du 04 Octobre 2019
- Attribution du marché « aménagement du bourg »
- Approbation rapport de la CLECT
- Aliénation chemin rural Savant
- Mise en place d'une place handicapée
- Décision Modificative

**1) Appel des présents, vérification des pouvoirs, désignation du secrétaire de séance :**

***Le Maire et l'ensemble des conseillers sont présents à l'exception de :***

M. FOURNIER, SP. CHEPEAU

***Pouvoirs :*** de M. VALLEE à M. VILLECHALANE

L. FONT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

**Demande de rajout à l'ordre du jour effectué par Monsieur le Maire :**

- Aliénation chemin rural rhins
- Délégués SYMBA

Demande acceptée à l'unanimité.

**1) Approbation du Procès-Verbal du 04 Octobre 2019:**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 Octobre 2019 est accepté à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

**2) Attribution du marché « Aménagement du bourg »**

Après présentation du rapport d'analyse de notre architecte suite à la clôture du marché public, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'Entreprise BONNEFOND pour un montant de 328 146€. Le Conseil décide de prendre la résine « météor » pour le revêtement des trottoirs.

**Résultat du vote :**

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 9

### **3) Approbation rapport de la CLECT**

Suite à la réunion de la CLECT le 07 Octobre 2019, le conseil doit approuver les attributions de compensation définitives pour l'année 2019

Le Conseil approuve ce rapport.

#### **Résultat du vote :**

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Pour : 09

### **4) Aliénation chemin rural Savanat**

Monsieur et Madame Garenne souhaitent acquérir un chemin rural jouxtant leurs parcelles à Savanat.

Le Conseil Municipal accepte la vente de ce chemin à 3€ le m<sup>2</sup>. L'Enquête publique sera à la charge de l'acquéreur

#### **Résultat du vote :**

-Abstention : 0

-Contre : 0

-Pour : 09

### **5) Mise en place d'une place handicapée**

Le Conseil décide de créer une place handicapée devant le restaurant « la Cloche ».

#### **Résultat du vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

### **6) Décision modificative**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires

## INVESTISSEMENT

204 114	+ 1350	21532 (assainissement)	- 1350
<b>TOTAL inv :</b>	<b>+ 1350€</b>		<b>- 1350€</b>

## FONCTIONNEMENT

60224 (fourn admi)	+ 119	60624	- 119
6231 (annonce et insertion)	+ 600	6068	- 1000
60623 (alimentation)	+ 3000	615231	- 2000
6411 (personnel titulaire)	+ 6000	615221	- 5000
		60633	- 1600
<b>TOTAL fonct :</b>	<b>9 719€</b>		<b>- 9 719</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>11 069€</b>		<b>- 11 069€</b>

### Résultat du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 09

### **7) Délégué SYMBA**

Nous devons valider l'adhésion de la CCPN au syndicat SYMBA Bandiat-Tardoire et désigner deux représentants.

Monsieur Jean Pierre VILLECHALANE sera le délégué titulaire et Madame Béatrice VEDRENNE la déléguée suppléante.

### Résultat du vote :

Abstention : 3

Contre : 2

Pour : 04

### **8) Aliénation chemin rural de Rhins**

Monsieur VILARD souhaite acquérir le chemin rural jouxtant sa propriété à Rhins.

Ce chemin contenant des évacuations, le Conseil Municipal souhaite que Monsieur VILARD se rapproche des riverains avant de lancer une enquête publique.

Ce sujet est donc mis en attente

**20H47 : FIN DE LA SEANCE**